

# PROCÈS-VERBAL

## SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

**Nombre de Conseillers****Municipaux :**

En exercice : 19  
Présents : 16  
Pouvoirs : 0  
Votants : 16

**Date de la convocation**

7 octobre 2021

**Date d'affichage :**

7 octobre 2021

**Présents** : MM. - Michel BRARD – Catherine LÉBOUCQ - Jean-Luc VALLET - Karine HUART – Adjoint  
Franck CHARUEL - Didier GOUT - Anita SEVER - Mickaël DUFOUR - Patricia PAUTONNIER - Nicolas HARDY – Muriel REBILLON – Mickaël TIERCIN – Yoann FLEURIEL - Jean-Michel SOLÉ - Aline JOSSE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Sophie GALLE - Anne-Marie VEILLÉ

**Absents** : Anne-Marie PLANCHAIS

**Secrétaire de séance** : Madame Karine HUART est désignée comme secrétaire de séance

### Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2021
- Maîtrise d'œuvre du lotissement « Les Terrasses de La Tiolais » : avenant (*délibération*)
- Lotissement privé « Le Parc de l'Orquère » : convention de rétrocession et cession du terrain de l'emprise du bassin (*délibérations*)
- Décision modificative du budget primitif 2021 (*délibération*)
- Personnel communal : création d'un grade d'Adjoint administratif et modification du tableau des effectifs (*délibération*)
- Loi climat et résilience : informations
- Compte rendu des différentes commissions
- Questions diverses

### Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2021 :

Monsieur le Maire soumet à approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2021. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## **Maîtrise d'œuvre du lotissement « Les Terrasses de La Tiolais » : avenant n°1**

Présentation : Bernard DELAUNAY, Maire

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour le lotissement communal « Les Terrasses de La Tiolais » et suite à la validation de la phase AVP du projet et de son estimation, Monsieur le Maire informe de la réception d'un avenant n°1, du bureau d'études l'Atelier du Marais, fixant le forfait définitif des prestations de la phase opérationnelle.

L'estimation initiale étant de 800.000,00 € HT, celle de la phase AVP de 917.929,80 € HT, et sachant que le pourcentage de rémunération est de 3,05 %, le forfait définitif des prestations s'élève à 27.996,86 € HT – 33.596,23 € TTC.

⇒	Marché initial	24.400,00 € HT	/	29.280,00 € TTC
	<b>Avenant n°1 proposé</b>	<b>+ 3.596,86</b>	<b>/</b>	<b>+ 4.316,23</b>
		-----		-----
	Nouveau montant	27.996,86 € HT		33.596,23 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'avenant n°1 au marché initial de maîtrise d'œuvre avec l'Atelier du Marais d'un montant de + 3.596,86 € HT/4.316,23 € TTC ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires, à signer tout document à intervenir et notamment l'avenant à passer avec l'Atelier du Marais.

## **Lotissement privé « Le Parc de l'Orquère » : convention de rétrocession et cession du terrain de l'emprise du bassin**

Décisions reportées

## **Décision modificative n°1 du budget primitif 2021**

Présentation : Bernard DELAUNAY, Maire

Monsieur le Maire informe de la nécessité de prendre une décision modificative du budget primitif 2021 comme détaillée ci-dessous :

### SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES :

**Opérations financières (OPFI) – article 10226** : + 30.000,00 €  
(versement d'un trop perçu de taxe d'aménagement lié au projet SOLÉVAL)

**Opération 20 (éclairage public) – article 2041512** : + 5.000,00 €  
(extension éclairage public allée des Châtaigniers : + 500,00 € et  
remplacement des massifs rue du Couesnon : + 4.500,00 €)

**Opération 18 (aménagement urbains) – article 2315** : - 35.000,00 €

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES :

**Article 6218 – chapitre 012 (personnel extérieur)** : + 15.000,00 €

**Article 739113 – chapitre 014** : + 1.250,00 €  
(reversement du foncier bâti des entreprises de la zone  
de l'Aumallerie à Fougères Agglomération)

**Article 7391171 – chapitre 014** : + 100,00 €  
(dégrèvement taxe foncière jeunes agriculteurs)

**Article 022 - chapitre 022** (dépenses imprévues) : - 16.350,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter la décision modificative n°1 du budget primitif 2021, comme détaillée ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

<b>Personnel communal : création d'un grade d'Adjoint administratif et modification du tableau des effectifs</b>
--

Présentation : Bernard DELAUNAY, Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'aux termes de la Loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire rappelle le recrutement de Murielle DELAMARCHE sur le poste de l'accueil à la mairie, à 80 %, le 1<sup>er</sup> novembre 2019, et précise qu'elle est en arrêt maladie depuis le 16 novembre 2020.

Gwendoline LE BLANC assure son remplacement depuis le 4 janvier 2021 (via le service « missions temporaires » du Centre de Gestion 35).

Murielle DELAMARCHE ne pouvant réintégrer son poste et au vu des besoins du service administratif, Monsieur le Maire propose de recruter Gwendoline LE BLANC, donnant entière satisfaction, sur le poste de l'accueil, sur un grade d'Adjoint administratif à temps complet et à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Vu l'exposé du Maire,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1<sup>o</sup>) et 2<sup>o</sup>),

Vu le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- créer un grade d'Adjoint administratif, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 ;
- de modifier le tableau des effectifs ;

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

## **Loi Climat et Résilience**

Présentation : Michel BRARD, Adjoint

Michel BRARD, Adjoint, donne quelques informations relatives à la Loi Climat et Résilience, promulguée le 22 août 2021. Il précise qu'un des objectifs de cette Loi est le « zéro artificialisation nette » d'ici 2050 mais déjà divisée par deux d'ici 2030. Le « zéro artificialisation » est la balance entre les secteurs pouvant bénéficier de consommations foncières et ceux pouvant bénéficier d'une renaturation.

Le SCOT travaille actuellement sur ces nouvelles données afin de les intégrer aux documents d'urbanisme. Au niveau des PLU, elles devront l'être d'ici 6 ans.

## **Comptes rendus des commissions**

Commission Évènementiel du 21 septembre 2021 : Comme le précise Catherine LÉBOUCQ, le bilan de l'évènement « les déambulations de Javené » qui s'est déroulé le 4 juillet 2021, était l'objet principal de la réunion et entre autres, le bilan financier avec un montant total des dépenses qui s'élève à 3.400 €.

Les membres de la commission s'interrogent sur une 2<sup>ème</sup> édition l'année prochaine sachant que le comité des fêtes organise une fête de la musique en juin 2022.

Commissions Environnement du 23 septembre et 12 octobre 2021 : Lors de ces réunions, les membres de la commission ont fait les choix des décorations et illuminations de Noël prochain. Aussi, Monsieur le Maire propose à ceux qui le souhaitent de venir aider à confectionner quelques décorations les samedis après-midi 30 octobre et/ou 13 novembre et/ou 27 novembre.

Le comité des fêtes propose aussi, de son côté, de décorer quelques quartiers (à proximité du lavoir, la rue du Couesnon, la rue de la Grande Marche) en y associant les riverains.

Commission Urbanisme - Aménagement et Voirie du 27 septembre 2021 : Dans le cadre des futurs travaux d'aménagement du bourg, Michel BRARD informe du choix des luminaires et du changement d'une partie du réseau eaux pluviales, rue de la Grande Marche, au niveau du croisement avec l'allée des Vergers, les riverains de cette dernière étant régulièrement inondés. Il rend compte également du rendez-vous de présentation du projet à M. et Mme JEULAND, boulangers.

Conseil Municipal des Jeunes du 8 octobre 2021 : Jean-Michel SOLÉ précise que les Jeunes continuent à avancer sur le projet de skatepark et sur l'organisation de la journée « ramassage de déchets ».

## Questions diverses

**Voie Communale n°5** : Mickaël DUFOUR fait part de la dangerosité de la voie communale n°5 liée à la présence de marcheurs entre la zone de la Grande Marche et le rond-point vers Fougères.

Monsieur le Maire retrace alors l'historique du dossier de l'aménagement de cette voie et notamment de la complexité à aménager une piste cyclable et/ou un sentier piéton.

Mais dans le cadre du projet du « schéma directeur vélo », porté par Fougères Agglomération, il faut peut-être voir si une connexion entre Javené et l'entrée de Fougères, via la VC5, est envisageable.

### CALENDRIER

- Prochain conseil municipal : mercredi 10 novembre 2021 à 20 h 00
- Prochain bureau municipal : mercredi 3 novembre 2021 à 18 h 30
- Réunion projet photovoltaïque : vendredi 15 octobre 2021 à 10 h 00
- Commission Évènementiel : mercredi 20 octobre 2021 à 20 h 00
- Commission Communication : mercredi 17 novembre 2021 à 18 h 30
- Réunion du C.C.A.S. : mardi 23 novembre 2021 à 20 h 00
- Commémoration du 11 novembre : jeudi 11 novembre 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

La secrétaire,  
Karine HUART

Le Maire,  
Bernard DELAUNAY